

GUIDE DE STAGE I
BEP 5033
ÉVEIL À LA PRATIQUE
EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET
EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

2020-2021

**Baccalauréat en éducation préscolaire
et en enseignement primaire**

Ce guide de stage s'adresse aux :

Personnes stagiaires

Personnes enseignantes associées

Personnes superviseuses de stage

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. LES STAGES	3
2. LA DESCRIPTION OFFICIELLE DU STAGE I (BEP 5033)	4
2.1 L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	4
3. LE DÉROULEMENT DU STAGE I	5
3.1 AVANT LE STAGE	5
3.2 PENDANT LE STAGE	5
3.3. APRÈS LE STAGE	7
4. LES RESPONSABILITÉS RESPECTIVES	7
4.1 LA PERSONNE STAGIAIRE	7
4.2 LA PERSONNE ENSEIGNANTE ASSOCIÉE	8
4.3 LA PERSONNE SUPERVISEURE DE STAGE	9
4.4 LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	11
4.5 LES AUTRES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA FORMATION PRATIQUE	11
5. L'ÉVALUATION	12
5.1. LES PRINCIPES	12
5.2. LES ÉVALUATIONS FORMATIVES	13
5.3 L'ÉVALUATION FINALE	15
6. LES TRAVAUX	16
7. LA SYNTHÈSE DES TÂCHES DES MEMBRES DE LA TRIADE	19
8. INFORMATIONS PRATIQUES 2020-2021	20
RÉFÉRENCES	21

INTRODUCTION

Les personnes stagiaires vont vivre la toute première expérience de stage de leur formation pratique initiale. Il s'agit d'un stage particulièrement axé sur l'éveil et l'initiation à la pratique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement au primaire.

Au cours de ce stage, 10 des 12 compétences professionnelles (MEQ, 2001) seront sollicitées et évaluées, à l'exception des compétences 5 et 7. Les personnes stagiaires auront à s'initier tout particulièrement aux compétences professionnelles relatives à l'acte d'enseigner, surtout les compétences liées à la conception (compétence professionnelle 3) et au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage (compétence professionnelle 4). Le pilotage de quatre activités et la prise en charge graduelle de la classe, conjointement puis en présence de la personne enseignante associée, leur permettront de commencer à s'exercer en ce sens. Par ailleurs, pour que ce stage soit réussi, les personnes stagiaires devront atteindre le niveau de développement attendu pour chacune des compétences discriminantes à ce moment de leur cheminement, soit les compétences relatives à la communication (2), au développement professionnel (11) et à l'éthique professionnelle (12).

Bien entendu, les personnes stagiaires, qui débudent leur formation, sont accompagnées par une personne enseignante associée et une personne superviseure qui les guident et les encouragent, tout en leur permettant de développer graduellement leurs compétences professionnelles.

Dans ce guide vous trouverez les principales indications liées au déroulement du stage I. Un deuxième document contient les annexes qui explicitent de manière plus détaillée certains aspects du stage. Un troisième document contient les outils de planification et les grilles d'évaluation formatives et finales spécifiques au stage I.

Bon stage ☺

À l'UQO, **les violences à caractère sexuel, c'est tolérance zéro!**

La communauté universitaire s'engage dans la lutte aux inconduites, au harcèlement et aux violences à caractère sexuel : parce que **le respect, c'est l'affaire de tout le monde!**

N'oubliez pas de faire la formation obligatoire :

uqo.ca/bimi/formation-obligatoire

Pour de plus amples renseignements :

bimi@uqo.ca

UQO
BUREAU
D'INTERVENTION EN
MATIÈRE D'INCONDUITE

Le DSE RECONNAIT que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie des territoires traditionnels non cédés de la nation Anishanaabe Omâmiwininiwak (Algonquin) UQO-DSE-19-209-1529

1. LES STAGES

STAGE I :	Éveil à la pratique en éducation préscolaire et en enseignement primaire <i>Observation, participation, engagement</i>	15 jours
-----------	--	----------

STAGE II : **Développement des habiletés didactiques au préscolaire et au primaire**
Planification/pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage 25 jours

STAGE III : **Prise en charge de la classe**
Gestion complète de la classe 30 jours

STAGE IV : **Développement professionnel au préscolaire et au primaire**
Autonomie pédagogique 50 jours

Pour ce trimestre, le stage I se déroulera du

_____.

2. LA DESCRIPTION OFFICIELLE DU STAGE I (BEP 5033)

Objectifs

Au terme de cette activité, l'étudiant et l'étudiante sera en mesure de : décrire différents aspects de la profession enseignante et du rôle de l'enseignante; démontrer les habiletés de bases requises pour la pratique de l'enseignement; faire part de ses observations et de ses réflexions critiques sur les expériences réalisées; se prononcer sur la pertinence de son choix de programme de formation.

Contenu

Observation de diverses situations se rapportant à la profession enseignante. Prise de conscience des compétences professionnelles requises par la pratique de l'enseignement. Développement et mise en œuvre des habiletés pédagogiques de base. Conception et pilotage, avec le soutien de la personne enseignante associée, de quelques activités d'enseignement et d'apprentissage. Retour réflexif sur les expériences réalisées à la lumière des cadres théoriques vus dans les cours de la formation universitaire.

2.1 L'éthique professionnelle

La Politique institutionnelle des stages de l'UQO prévoit, à l'article 3.5, que : « La stagiaire représente l'Université lorsqu'elle est en stage et doit se conformer aux exigences de son milieu d'accueil ». (<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>)

L'Université du Québec en Outaouais accorde beaucoup d'attention à l'éthique professionnelle de ses personnes stagiaires. Les règles d'éthique sont indiquées à l'annexe 1. Par ailleurs, les stagiaires

doivent faire preuve de respect à propos des milieux d'accueil. Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps (*UQO-DSE-19-206-1506*).

En ce qui concerne **la suppléance** (avec rémunération), celle-ci n'est absolument pas autorisée pendant toute la durée du stage. En effet, en vertu d'une entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente, « ***un ou une stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance*** » (annexe XVI de la convention collective 2010-2015, p. 181).

En cas d'**imprévis**, par exemple l'absence prolongée de la personne enseignante associée, la personne stagiaire contacte immédiatement la personne superviseure de stage qui verra à prendre, avec les instances universitaires, les décisions appropriées.

3. LE DÉROULEMENT DU STAGE I

Le stage I a une durée obligatoire de 15 jours consécutifs. Une journée ne peut être manquée que pour raison majeure auquel cas, elle doit être reprise. Toute absence doit être signalée à la personne superviseure de stage et à la personne coordonnatrice de stage du Module. Les journées pédagogiques font partie intégrante du stage.

En cas de maladie grave ou de décès dans la famille de la personne stagiaire, dans le cadre du stage I, une journée d'absence sera autorisée, laquelle devra être reprise.

3.1 Avant le stage

La personne stagiaire participe à *une première rencontre* d'information à l'université pour connaître les objectifs du stage ainsi que ses modes d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation.

Elle rédige **trois objectifs** personnels de stage en notant les raisons de ses choix ainsi qu'un minimum de deux moyens qu'elle compte utiliser pour les atteindre. **Elle remet une copie de ce travail à la personne enseignante associée et une autre à la personne superviseure de stage.**

Il est enfin à noter que plusieurs centres de services scolaires demandent aux personnes stagiaires de remplir un formulaire pour la **vérification des antécédents judiciaires**. Les résultats de cette vérification doivent être reçus par les centres de services scolaires concernées avant que les personnes stagiaires puissent débuter leur stage. Conséquemment, chaque personne stagiaire doit demander à la direction d'école où elle fait son stage la procédure à suivre pour remplir ce formulaire le plus rapidement possible.

3.2 Pendant le stage

Dans le respect du milieu d'accueil, la personne stagiaire **accompagne la personne enseignante associée dans toutes ses activités** (conception et pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, organisation du groupe-classe, surveillance, récupération, etc.). Elle participe à la vie de l'école (journées pédagogiques, réunions syndicales, réunions des enseignants, etc.) et

s'intègre graduellement à l'ensemble du personnel. Elle tient à jour un cahier de planification de qualité (**copie papier**).

Le cheminement proposé pour le stage I ci-après décrit la progression des activités de la personne stagiaire.

	Cheminement proposé
Semaine 1	Observation, rencontres, discussions, orientation, collaboration
Semaine 2	Collaboration, participation, engagement progressif dans deux activités d'enseignement et d'apprentissage et expérimentation d'une prise en charge graduelle de la classe conjointement* avec la personne enseignante associée (quatre demi-journées).
Semaine 3	Collaboration, participation, engagement dans deux activités d'enseignement et d'apprentissage et expérimentation d'une prise en charge de la classe en présence de la personne enseignante associée (quatre demi-journées).

* Voir l'annexe 12 pour prendre connaissance de diverses modalités de coenseignement.

La **première semaine**, la personne stagiaire observe le fonctionnement de la classe ainsi que les processus d'enseignement-apprentissage qui s'y déroulent, en s'appuyant sur les habiletés d'observation développées dans le *Laboratoire d'initiation à la pratique en éducation préscolaire et en enseignement primaire* (PED5032) : mise en place des activités et transitions, expression verbale et non-verbale, interactions avec le groupe et entre les élèves, démarches pédagogiques, gestion disciplinaire, différences entre les élèves, adaptation de l'enseignement, problèmes pédagogiques, etc. Elle y participe progressivement. En particulier, elle anime des interventions pédagogiques d'un niveau d'exigence moyen. Ainsi, elle peut assurer les déplacements des élèves, aider un élève ou une équipe, diriger la correction collective de travaux, effectuer le suivi des devoirs et des leçons, etc.

Au cours de la **deuxième semaine**, la personne stagiaire conçoit et pilote deux activités d'enseignement et d'apprentissage **avec l'aide de la personne enseignante associée**. Une activité suppose une démarche minutieusement planifiée et structurée pour amener l'élève à une construction graduelle des connaissances. Un modèle de planification d'une activité d'enseignement se trouve à l'annexe 3a. De plus, elle expérimente la prise en charge de la classe en demi-journées, cela **conjointement avec la personne enseignante associée** (plusieurs modalités sont possibles : voir l'annexe 12 pour diverses configurations de coenseignement). Ici également, la personne stagiaire peut notamment s'appuyer sur les habiletés développées dans le cours de laboratoire.

Dans la troisième semaine, la personne stagiaire conçoit et pilote deux autres activités d'enseignement et d'apprentissage en tenant compte de ses expériences précédentes et des commentaires reçus par la personne enseignante associée et la personne superviseuse de stage. Elle expérimente à nouveau la prise en charge de la classe en demi-journées **avec l'aide et en présence de la personne enseignante associée**.

Ainsi, la personne stagiaire assume de **manière graduelle, une prise en charge de la classe, mais toujours accompagnée et en présence de la personne enseignante associée**. Le pilotage de ses quatre activités d'enseignement et d'apprentissage et l'expérimentation d'une prise en charge **accompagnée** permettront à la personne stagiaire de mieux estimer son intérêt et son engagement pour la profession.

Pendant tout le stage, la personne stagiaire effectue une analyse réflexive de ses observations et de ses expériences en discutant régulièrement avec la personne enseignante associée. Elle consigne dans son cahier de planification, à la fin de deux des trois semaines de stage, la synthèse des rencontres formelles de supervision (deux au total, voir annexe 6).

Au plus tard la dernière journée du stage, la personne enseignante associée complète sa section des commentaires généraux sur le stage (grille d'évaluation finale, p. 9), s'en fait une copie et remet l'originale à la personne stagiaire. La personne enseignante associée est par ailleurs invitée à conserver toutes les notes prises ou traces recueillies entre la visite d'observation de la personne superviseure et la fin du stage, afin de pouvoir témoigner de la progression de la personne stagiaire lors de l'évaluation finale.

3.3. Après le stage

Au plus tard une semaine après le stage, la personne stagiaire remet à la personne superviseure son cahier de planification, son rapport de stage de même que ses commentaires généraux sur le stage (grille d'évaluation finale, p. 10), puis ceux que la personne enseignante associée lui a remis (grille d'évaluation finale, p. 9).

Après la correction des travaux, la personne superviseure complète la section des commentaires relatifs aux travaux, puis celle de ses commentaires généraux sur le stage dans la grille d'évaluation finale (pp. 7 et 8). Au plus tard le dernier jour du trimestre, la personne superviseure organise la rencontre d'évaluation finale avec la personne enseignante associée et la personne stagiaire pour compléter la grille d'évaluation finale, déterminer la note finale du stage, faire signer les documents par tous et remettre les travaux à la personne stagiaire.

4. LES RESPONSABILITÉS RESPECTIVES

La personne stagiaire est responsable de sa formation. Pour l'aider dans ce processus, des personnes expérimentées en enseignement l'accompagnent, l'aident, l'encadrent et l'évaluent : une personne enseignante associée et une personne superviseure de stage. La direction d'établissement et les autres acteurs concernés par la formation pratique peuvent également jouer un rôle dans le développement professionnel de la personne stagiaire. Chaque membre a des responsabilités spécifiques et complémentaires (voir l'annexe 14 pour les détails).

4.1 La personne stagiaire

La personne stagiaire est responsable de sa formation et de la réussite de son stage. Guidée par la personne enseignante associée, elle **assume graduellement** le pilotage de quatre activités d'enseignement et d'apprentissage. Elle collabore et participe à l'ensemble des tâches inhérentes à la profession d'enseignante. Elle agit avec professionnalisme et discrétion dans tous ses comportements et ses attitudes. Elle fait preuve de jugement dans ses initiatives et développe sa capacité d'analyse de sa pratique.

Par rapport à l'école, elle s'assure de :

- présenter, lors de la rencontre tripartite, ses objectifs personnels de stage, préciser ses attentes et vérifier celles de la personne enseignante associée et de la personne superviseure;

- discuter avec la personne enseignante associée (et la personne superviseure, au besoin) des modalités du stage et des exigences de l'école;
- concevoir et piloter **quatre activités d'enseignement et d'apprentissage** et les analyser, tel que convenu;
- **présenter à la personne enseignante associée la planification de** (puis à la personne superviseure de stage, au besoin) **ses activités d'enseignement et d'apprentissage au moins 48 heures à l'avance**;
- prévoir le nécessaire pour ses activités (réservation d'équipement, photocopies, matériel, information aux parents...) en fonction des politiques de l'école;
- assurer graduellement la prise en charge de la classe **avec l'aide et en présence** de la personne enseignante associée;
- réfléchir **quotidiennement** sur sa pratique (verbalement avec la personne enseignante associée);
- planifier des rencontres régulières avec la personne enseignante associée pour échanger, demander et recevoir des rétroactions;
- prendre en compte les commentaires de toutes les personnes qui l'accompagnent dans son cheminement professionnel;
- participer à la vie de l'école dans tous ses aspects;
- faire preuve d'éthique dans tous ses comportements (voir annexe 1).

Par rapport à l'**université**, elle doit :

- participer à toutes les rencontres liées au stage;
- rendre disponible son cahier de planification à la personne superviseure de stage et à la personne enseignante associée **sur demande et en tout temps**;
- consigner dans son cahier de planification, la synthèse des discussions tenues lors des rencontres formelles de supervision en complétant, à la fin de deux des trois semaines de stage, le formulaire en annexe 6 (Rencontre formelle de supervision) ;
- remplir la partie *commentaires généraux* de la grille d'évaluation finale (p.10);
- remettre à temps les travaux demandés;
- contacter la personne coordonnatrice de stage ou la responsable pédagogique des stages de son programme d'études si la personne stagiaire reçoit déjà des services du SESH ou si la personne stagiaire souhaiterait recevoir de tels services dans le cadre de son stage (voir annexe 8).

4.2 La personne enseignante associée

La personne enseignante associée qui accueille la personne stagiaire dans sa classe **s'engage à lui fournir l'accompagnement** nécessaire pour l'aider à développer les compétences professionnelles visées par le stage I. Elle accepte que la personne stagiaire pilote quatre activités d'enseignement et d'apprentissage, mais demeure légalement et professionnellement responsable, en tout temps. Elle est disponible et **accompagne quotidiennement la personne stagiaire** en lui donnant des rétroactions à la suite de ses diverses observations. Elle participe à l'évaluation.

Par rapport à la **personne stagiaire**, elle s'engage à :

- l'accueillir dans sa classe et son école en la présentant aux élèves, aux membres du personnel et à la direction ;

- lui réserver un espace personnel dans la classe ;
- l'accompagner dans la présentation de ses activités d'enseignement et d'apprentissage;
- lui confier son groupe **tout en demeurant présente en classe**;
- l'accompagner dans sa prise en charge graduelle de demi-journées **tout en demeurant présente en classe**;
- l'informer des règlements et habitudes de l'école;
- planifier avec elle les moments de présentation de ses activités d'enseignement et d'apprentissage et de sa prise en charge de demi-journées;
- prendre connaissance de la planification des activités d'enseignement et d'apprentissage de la personne stagiaire et **la conseiller** en tenant compte des buts de sa formation, mais aussi des besoins des élèves;
- observer les activités d'enseignement et d'apprentissage de la personne stagiaire;
- fixer ensemble des moments réguliers de discussions sur tous les aspects de la profession et de la tâche d'enseignement tout en lui fournissant des rétroactions à la suite de ses observations (voir annexe 9);
- participer, à la fin de deux des trois semaines de stage, à une rencontre formelle de supervision avec la personne stagiaire (voir annexe 6);
- l'accompagner dans sa démarche d'analyse réflexive;
- l'associer aux activités hors classe et l'inviter à participer à diverses réunions.

Par rapport à l'**université**, elle s'engage à :

- lire le guide de stage afin de prendre connaissance des attentes reliées à ce stage;
- communiquer **le plus rapidement possible** avec la personne superviseure de stage en cas d'imprévu, de questions ou de difficulté;
- participer à la rencontre tripartite afin d'exprimer ses attentes et de prendre connaissance de celles de la personne stagiaire et de la personne superviseure de stage;
- remplir la grille d'évaluation formative et la grille d'évaluation finale conjointement avec la personne superviseure;
- remplir la partie *commentaires généraux* de la grille d'évaluation finale (p.9), en faire une copie et remettre l'originale à la personne stagiaire au plus tard **la dernière journée du stage**.

4.3 La personne superviseure de stage

Sous la responsabilité de la direction du Département des sciences de l'éducation, la personne superviseure de stage est choisie pour son expertise et sa capacité à **apporter du soutien** à la personne stagiaire dans son cheminement professionnel ainsi qu'à la personne enseignante associée, au besoin. Elle est le lien entre le milieu universitaire et le milieu scolaire. Elle est directement responsable de l'encadrement de la personne stagiaire et, à ce titre, elle reçoit les commentaires de la personne enseignante associée et de la personne stagiaire. Pour tout problème, elle **demeure l'interlocuteur auprès du milieu universitaire**. Elle participe à l'évaluation.

Par rapport à la **personne stagiaire**, elle s'assure de :

- la rencontrer avant le début de son stage pour expliquer l'ensemble des modalités du stage (guide de stage, instruments d'évaluation, visite, etc.);
- prendre connaissance des objectifs personnels de la personne stagiaire et lui donner des rétroactions;

- être disponible pour répondre aux demandes, selon les modalités prévues;
- effectuer **au moins trois visites à l'école dont une visite d'observation en classe** (30 min minimum en classe);
- observer une activité d'enseignement et d'apprentissage donnée par la personne stagiaire;
- fournir de la rétroaction à la suite de ses observations en classe;
- effectuer une visite supplémentaire, au besoin;
- accompagner la personne stagiaire dans sa démarche d'analyse réflexive (voir annexe 4);
- évaluer les objectifs personnels de stage, le cahier de planification et le rapport de stage remis par la personne stagiaire et lui donner des rétroactions aux moments convenus;
- lui faire signer les documents;
- remettre les documents à joindre au dossier des stages de la personne stagiaire;
- remettre la note finale du stage au moment convenu.

Par rapport à **la personne enseignante associée**, il accepte de :

- apporter tout soutien demandé par la personne enseignante associée;
- participer à la rencontre tripartite au début du stage pour échanger sur les modalités de stage, les attentes réciproques et les objectifs personnels de la personne stagiaire, ainsi que ses valeurs et finalités éducatives ;
- convenir avec la personne enseignante associée et la personne stagiaire de la date de visite d'observation en classe;
- échanger avec la personne enseignante associée sur le cheminement de la personne stagiaire lors de sa visite d'observation;
- remplir la grille d'évaluation formative (lors de la visite d'observation) et la grille d'évaluation finale (après le stage et la remise des travaux) conjointement avec la personne enseignante associée.

Par rapport à **l'université**, elle s'engage à :

- lire le guide de stage afin de prendre connaissance des exigences universitaires et des attentes reliées à ce stage, puis en tenir compte tout au long du stage;
- s'informer au sujet des cours de la formation initiale afin de pouvoir accompagner la personne stagiaire dans l'établissement de liens entre les savoirs formels et les savoirs expérientiels;
- assurer un rôle de médiation* entre le milieu universitaire et le milieu scolaire;
- respecter les modalités d'évaluation prévues au guide de stage et s'assurer de compléter toutes les grilles d'évaluation constituant le dossier de stage de la personne stagiaire;
- communiquer avec la personne responsable pédagogique des stages et la personne coordonnatrice de stage en cas de besoin.

*Exerçant ou ayant exercé la profession enseignante, la personne superviseure détient une connaissance expérientielle du milieu scolaire. Par ailleurs, en étant en lien étroit avec le milieu universitaire, elle connaît le programme de formation de la personne stagiaire, ses principaux contenus et composantes. Inversement, la personne enseignante associée possède un riche bagage de connaissances expérientielles sur l'école, les élèves et l'enseignement. Au cours de ses communications avec la personne enseignante associée, la personne superviseure « cherche à établir un climat d'échanges susceptibles d'améliorer sa connaissance du milieu de stage, mais

aussi d'aider son partenaire à mieux connaître et comprendre les notions théoriques [...] abordées à l'université. Seul un climat de collégialité, d'ouverture aux apports de l'autre et de reconnaissance de la valeur de son expertise permet de créer et d'entretenir ce rapport entre formateurs » (Portelance et al., 2008, p. 14). La personne superviseure assume ainsi un rôle important en tant que médiateur des savoirs formels (ou théoriques), aidant la personne stagiaire à établir des ponts entre ses savoirs expérimentiels et ses savoirs formels, et favorisant chez elle une pratique réflexive fondée sur des savoirs formellement reconnus.

4.4 La direction d'établissement d'enseignement

La direction d'établissement d'enseignement est représentée par la direction ou la direction adjointe ou toute autre personne désignée. Son rôle fondamental, afin de faciliter l'insertion de la personne stagiaire – compétence 2 (MELS, 2008), est de l'**accueillir** dans son école, de l'**intégrer** à l'équipe-école et de **s'informer** auprès de la personne enseignante associée du déroulement du stage.

4.5 Les autres acteurs concernés par la formation pratique

Du côté de l'université, d'autres personnes sont aussi parties prenantes des stages. On peut d'abord penser aux personnes **professeures ou chargées de cours responsables du Laboratoire d'initiation à la pratique en éducation préscolaire et enseignement primaire (PED5032)**. Comme la personne superviseure, ces personnes contribuent à aider la personne stagiaire à établir des liens entre théorie et pratique, à stimuler sa réflexion sur sa pratique, puis à faire le bilan de ses apprentissages et du développement de ses compétences professionnelles. Elles soutiennent la stagiaire dans la prise de recul par rapport à son expérience de stage. Le tableau 2 présente les objectifs et contenus de ce cours.

Ensuite, les **responsables pédagogiques des stages** sont les personnes chargées d'élaborer les guides de stages qui constituent les plans de cours auxquels se réfèrent tous les acteurs du stage. Elles déterminent notamment les modalités de réalisation et d'évaluation du stage. Elles s'occupent également de la formation des formateurs de personnes stagiaires (personnes enseignantes associées et superviseures), notamment en vertu du *Cadre de référence pour la formation des formateurs de stagiaires* (Portelance et al., 2008). Puis, elles soutiennent au besoin les personnes superviseures de stage en ce qui a trait à l'accompagnement et à l'évaluation des personnes stagiaires.

Tableau 2

Objectifs et contenus du cours de laboratoire

PED5032 - Laboratoire d'initiation à la pratique en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Pour le trimestre d'hiver 2021, la ressource enseignante pour ce cours est : _____

Objectifs

Au terme de cette activité, l'étudiant et l'étudiante sera en mesure de : identifier ses croyances relatives à l'enseignement et à l'apprentissage; mettre en pratique des habiletés à enseigner; utiliser une grille d'observation des pratiques enseignantes; concevoir et piloter une activité d'enseignement et d'apprentissage et faire une analyse réflexive de sa pratique.

Contenu

Croyances liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Habiletés reliées à la pratique de l'enseignement en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Planification, expérimentation et analyse réflexive d'une activité d'enseignement et d'apprentissage. Observation de pratiques enseignantes et rétroaction à l'aide d'une grille. Réflexion sur sa pratique en laboratoire et sur les possibilités de transfert en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Préparation au stage I. Réflexion sur sa pratique en stage à la lumière des cadres théoriques vus dans les cours de la formation universitaire.

Enfin, **le coordonnateur et la coordonnatrice de stage**, qui relèvent du Module des sciences de l'éducation, sont notamment responsables de la coordination des activités liées au placement des personnes stagiaires dans des milieux de stage, en conformité avec les politiques de stage du programme. Elles veillent à ce que les stages se déroulent conformément aux ententes conclues et qu'ils favorisent le développement des compétences professionnelles des personnes stagiaires. Ils accompagnent aussi les personnes stagiaires en cas d'échec ou d'abandon d'un stage. (voir l'annexe 14 pour un tableau résumant les différentes tâches d'accompagnement des formateurs).

5. L'ÉVALUATION

5.1. Les principes

Les évaluations sont faites en tenant compte du fait que les personnes stagiaires **débutent leur formation initiale**, qu'elles ont suivi quelques cours de fondements et de didactique, mais aucun cours en gestion de la classe. **Elles en sont au stade d'expérimentation accompagnée et elles sont en processus d'apprentissage**. Par ailleurs, il est également important de tenir compte du **contexte dans lequel la personne stagiaire effectue son stage** (ex. : les milieux appauvris sur le plan économique ou pluriethniques présentent des défis particuliers, tout comme les classes où plusieurs élèves HDAA sont inclus).

Bien qu'elle puisse parfois susciter de l'anxiété chez la personne évaluée, l'évaluation ne devrait pas être perçue comme une menace; elle est partie prenante du cheminement. Il convient en ce sens d'**envisager l'évaluation dans une logique de formation en visant avant tout le développement professionnel** (Portelance et Caron, 2017). Pour ce faire, il importe de **garder en tête que la priorité est l'apprentissage de la personne stagiaire et l'accompagnement de ses formateurs, plutôt que l'évaluation en tant que simple rapport à la norme** (Vacher, 2017). L'intention est de susciter un engagement véritable de la personne stagiaire dans son développement en consolidant ses forces et en stimulant sa capacité à travailler ses lacunes (Portelance et Caron, 2017). Ainsi, dans une logique de progression, **la personne stagiaire doit avoir la possibilité de faire des erreurs, d'en prendre conscience, puis d'apprendre à les corriger** (Lapointe et Guillemette, 2015).

Dans cette perspective d'accompagnement du développement des compétences, **la personne enseignante associée et la personne superviseure doivent s'assurer de construire un espace sécurisant pour la personne stagiaire** (Vacher, 2017). Pour porter un jugement sur les compétences de la personne stagiaire, il convient de s'appuyer sur une triangulation des données (Tourmen, 2015), par divers moyens, et de multiplier les moments d'évaluation. **La personne enseignante associée et la personne superviseure se basent ainsi sur les divers travaux de la personne stagiaire et sur leurs observations, mais pas uniquement, car tout n'est pas a priori**

observable; il importe aussi de favoriser l'explicitation des pratiques pour saisir ce qui sous-tend l'action (Tourmen, 2015). Cela peut se faire entre autres par le questionnement (voir annexes 4 et 8). La réflexivité, soutenue par un accompagnement, s'inscrit dans une logique d'activité constructive qui contribue au développement professionnel (Vacher, 2017).

En outre, comme le souligne Vacher (2017), accompagner implique aussi de reconnaître l'autonomie du sujet. Selon Lapointe et Guillemette (2015), la **personne stagiaire** doit faire preuve d'initiative, d'ouverture et de motivation quant à son propre cheminement; elle **participe donc de manière active à son évaluation formative**. Cette idée est aussi mise en valeur par Portelance et Caron (2017) qui jugent que **l'autoévaluation et la réflexion de la personne stagiaire sont essentielles au développement des compétences**. Selon ces auteures, les personnes stagiaires considèrent l'évaluation dans une logique de formation lorsqu'elles font preuve d'une volonté d'amélioration, d'une authenticité, d'une réflexivité et d'une autonomie professionnelle, qui témoignent de leur responsabilité dans leur propre développement.

Concrètement, l'évaluation du stage I comporte deux volets : l'évaluation formative et l'évaluation finale, qui se font de façon conjointe par la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage. **La grille à utiliser pour ces évaluations est présentée dans le document « outils de planification et grilles d'évaluation – stage I – BEPEP »**. Cette grille d'évaluation contient des renseignements personnels et constitue un document de travail confidentiel concernant le cheminement de la personne stagiaire. Il ne peut pas être partagé à une autre personne que celles directement impliquées dans l'évaluation, sans le consentement de la personne stagiaire. Toutefois certaines personnes du Module des sciences de l'éducation de l'UQO, dont le travail est associé aux stages et à la formation des personnes étudiantes, pourraient avoir besoin de le consulter.

Par rapport aux exigences universitaires, la personne stagiaire : présente un contenu pertinent et des travaux faits de manière soignée qui respectent les normes de présentation en vigueur; prend soin de la qualité de la langue (barème de correction, annexe 7); respecte les échéances. **La personne superviseure peut faire recommencer tout travail qui ne respecte pas ces exigences.**

5.2. Les évaluations formatives

Pendant le stage, **la personne enseignante associée** effectue des *évaluations formatives informelles* en questionnant la personne stagiaire et en lui fournissant des rétroactions verbales sur ses habiletés, ses interventions et ses attitudes professionnelles (voir annexes 5 et 9).

Des *rencontres formelles de supervision* sont prévues à la fin de deux des trois semaines de stage pour permettre à la personne stagiaire, guidée par la personne enseignante associée, de se questionner sur certains aspects de la profession à partir de l'analyse d'un événement significatif survenu durant la semaine (incident critique). À la suite de ces rencontres, **la personne stagiaire** consigne dans son cahier de planification la synthèse des discussions relatives à cet événement significatif (voir annexe 6); puis, elle demande à la personne enseignante associée de la signer.

Vers la fin de la 2^e semaine de stage, **la personne enseignante associée** effectue, en collaboration avec **la personne superviseure de stage**, une *évaluation formative formelle* en remplissant la grille fournie à cet effet et en rencontrant la personne stagiaire pour en discuter. Il est suggéré que la personne stagiaire et la personne enseignante associée effectuent d'abord individuellement cette

autoévaluation/évaluation, puis en discutent, avant la visite de la personne superviseure, question d'amorcer la réflexion à cet égard.

Pour cette évaluation formative, **la personne superviseure de stage** effectue *une visite en classe* pour observer la personne stagiaire **pendant au moins 30 minutes** et consulte son cahier de planification. Il est à noter que l'activité d'enseignement et d'apprentissage présentée ne sera pas nécessairement de la même durée que l'observation de la personne superviseure. Après l'observation, la personne superviseure s'assure de questionner la personne stagiaire pour lui faire expliciter ses pratiques et l'amène ainsi à autoévaluer son activité et le développement de ses compétences de manière générale dans le stage. Puis, à l'issue de sa visite, elle fournit à la personne stagiaire une rétroaction à la suite de ses observations. Lors de sa visite, elle complète conjointement avec la personne enseignante associée la *grille d'évaluation formative*. Elles échangent à propos du cheminement de la personne stagiaire et conviennent du suivi à effectuer. Bien que la grille soit complétée conjointement par ces personnes formatrices, elles tiennent aussi compte du point de vue de la personne stagiaire dans les discussions qui ont eu lieu.

De plus, la **personne superviseure de stage** évalue les travaux de la personne stagiaire, de manière continue. Elle donne des rétroactions à la personne stagiaire sur ses objectifs personnels de stage avant ou au moment de la rencontre tripartite. Lors de sa visite d'observation, elle donne des rétroactions sur au moins une planification, une analyse réflexive et un incident critique (section prévue dans la grille d'évaluation, p. 7).

a) Une échelle qualitative

Lors des évaluations formative, puis finale, la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage ont recours à une grille qui permet de porter un jugement sur le degré d'atteinte du niveau de développement des compétences liées au stage I (grille disponible à la toute fin du guide de stage). Leur jugement est exprimé sur l'échelle qualitative suivante :

Non atteint
En voie d'atteinte
Atteint
Ne s'applique pas

Bien qu'elle tienne compte de l'évaluation formative, l'évaluation finale n'est pas le simple report de l'évaluation formative; elle représente plutôt une appréciation globale de l'ensemble du stage, prenant notamment les travaux du stage en considération.

b) L'évaluation des compétences professionnelles au primaire

L'évaluation porte sur 10 compétences professionnelles (MEQ, 2001 : compétences 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12) et les indicateurs qui y sont associés. Les compétences 5 et 7 du référentiel seront évaluées dans les stages ultérieurs. Les compétences suivies de trois étoiles (***) sont discriminantes, c'est-à-dire que le niveau de développement attendu pour ce stage doit être atteint pour chacune de ces compétences pour que le stage soit réussi.

Chaque compétence est décrite avec des indicateurs qui s'inspirent notamment des composantes de cette compétence (MEQ, 2001) et qui constituent des manifestations observables. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, ce qui fait que d'autres indicateurs pourraient être identifiés, pour autant

qu'ils tiennent compte du cheminement de la personne stagiaire (1^{re} année de formation sur quatre). Il est à noter que les manifestations des compétences ne reposent pas seulement sur l'observation de la performance de la personne stagiaire; les compétences peuvent aussi se manifester dans la réflexion et l'argumentation de la personne stagiaire, d'où l'importance du questionnement pour accéder à ce raisonnement qui n'est pas aisément observable (voir annexe 5).

De plus, l'évaluation ne porte pas spécifiquement sur chacun de ces indicateurs pris individuellement, mais sur l'ensemble de la compétence. Le cas échéant, les personnes qui évaluent tiennent compte du nombre d'indicateurs qui présentent des lacunes et de l'importance de ces lacunes pour porter leur jugement. **Elles appuient leur jugement à l'aide de commentaires qualitatifs.** En s'appuyant sur des faits, elles relèvent des forces et des défis pour chaque compétence, puis indiquent les aspects sur lesquels elles s'appuient pour rendre leur jugement, tels que les observations, les échanges post-observations, la pratique quotidienne, les travaux, etc. Un exemple est présenté ci-après pour la compétence relative à la **Conception d'activités d'enseignement et d'apprentissage (#3)**.

3.1 se constitue un cahier de planification de qualité (bien organisé, structuré, conforme aux exigences du guide de stage), disponible en tout temps;	
3.2 planifie son enseignement en fonction du Programme de formation de l'école québécoise;	
3.3 commence à concevoir des activités en fonction de ses intentions didactiques, de la logique de l'organisation des contenus et de la progression des apprentissages;	
3.4 tente de choisir des ressources variées pertinentes et de justifier leur utilisation;	
3.5 prévoit la disponibilité de toutes les ressources nécessaires et prépare le matériel.	
Autre(s) indicateur(s) :	
	Commentaires de l'évaluation
	Atteint <input checked="" type="checkbox"/> En voie d'atteinte <input type="checkbox"/> Non atteint <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Forces	- La stagiaire a très bien organisé son cahier de planification, qui contient les documents requis. - Les activités sont planifiées la plupart du temps en fonction du PFEQ et les choix sont pertinents; elle sait bien les justifier (à l'oral et dans les analyses réflexives).
Défis	- Les approches sont correctes, mais elles manquent un peu de variété pour répondre aux besoins des élèves et stimuler leur motivation. - Les ressources et le matériel ne sont pas toujours préparés à temps; l'enseignante a constaté des omissions à 3 ou 4 reprises lors de ses observations quotidiennes.
Aspects sur lesquels repose ce jugement	X Observations X Échanges post-observations X Pratique quotidienne X Travaux (préciser) : planifications, analyses réflexives <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : _____

Pour avoir un aperçu global des compétences et des indicateurs ciblés dans les quatre stages au BEPEP voir le référentiel à l'annexe 10.

5.3 L'évaluation finale

Une fois le stage terminé, et les travaux corrigés, la **personne superviseure** organise la rencontre d'évaluation finale avec la **personne enseignante associée** et la **personne stagiaire** pour compléter la grille d'évaluation finale.

En vue de cette rencontre, **chaque personne s'assure de compléter sa section de commentaires généraux sur le stage dans la grille d'évaluation finale** (pp. 8-10), tel que précisé dans le

déroulement du stage. Après la correction des travaux, la **personne superviseure complète aussi la section des commentaires relatifs aux travaux** dans cette même grille (p. 7).

Lors de la rencontre, la personne superviseure et la personne enseignante associée remplissent conjointement l'évaluation finale des compétences. Puis, la **personne superviseure complète le résumé de l'évaluation finale qui permet de déterminer la note finale du stage**. Elle s'assure de **faire signer les documents** par la personne enseignante associée et la personne stagiaire, ainsi que de **remettre les travaux corrigés** à la personne stagiaire.

a) La note

La note finale prend en compte l'ensemble du stage et des travaux de la personne stagiaire et sera déterminée officiellement après leur correction. La personne stagiaire aura également à signer son évaluation finale à la suite des commentaires de la personne superviseure de stage et de la personne enseignante associée.

b) Le barème

L'évaluation ne comporte que deux cotes : succès (S) ou échec (E). Ce type de notation s'éloigne d'une optique quantifiée de performance de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). **Or, pour être un levier à l'apprentissage, elle doit impérativement s'accompagner de commentaires qualitatifs**. Ceux-ci permettront l'identification des forces et lacunes de la personne stagiaire, puis la prise en compte des éléments contextuels qui peuvent influencer le déroulement du stage et le développement de ses compétences (Portelance et Caron, 2017).

En vue de guider l'ensemble des intervenants dans l'appréciation de la note globale du stage, voici quelques indications.

Succès	La performance globale de la personne stagiaire <i>répond aux objectifs du stage</i> , en ce qui concerne particulièrement compétences professionnelles discriminantes pour le stage. Il peut rester des points à améliorer, mais les habiletés démontrées révèlent un <i>potentiel à enseigner</i> .
Échec	La performance globale de la personne stagiaire <i>ne répond pas aux attentes</i> . La personne stagiaire est dans l' <i>incapacité d'atteindre les objectifs du stage</i> . Elle présente des <i>lacunes majeures</i> dans le développement d'une ou plusieurs des compétences professionnelles discriminantes pour le stage.

N.B. Dossier des stages : **à la suite de ce stage, la grille d'évaluation formative et finale du stage sera numérisée par la personne superviseure pour être transmise par voie électronique à la personne stagiaire, puis l'originale sera jointe au dossier des stages de la personne stagiaire** (localisé au Module des sciences de l'éducation). **La personne stagiaire est responsable de photocopier et de conserver ce document pour son portfolio personnel et pour en remettre une copie à la personne superviseure de son prochain stage (annexe 2).**

6. LES TRAVAUX

a) Les objectifs personnels de stage

Dans un travail d'environ deux pages, la personne stagiaire indique en introduction des finalités et valeurs éducatives qu'elle préconise. Dans le corps du texte, elle formule **trois objectifs** personnels de stage en donnant les raisons de ses choix. Elle peut s'inspirer du référentiel des compétences professionnelles du stage I vu précédemment. Pour chacun des objectifs, elle fournit au moins deux moyens qu'elle compte utiliser pour les atteindre, puis elle termine avec une brève conclusion.

Idéalement, la personne stagiaire remet ou envoie une copie de ce travail à **la personne enseignante associée et une autre à la personne superviseure de stage** quelques jours avant la rencontre tripartite afin que celles-ci puissent en prendre connaissance et lui donner des rétroactions avant ou lors de la rencontre.

Exemple de présentation du travail

Objectifs personnels de stage	Raisons de mes choix	Moyens concrets anticipés pour les atteindre (minimum deux)
1.		• •
2.		• •
3.		• •

b) Le cahier de planification

Le cahier de planification peut être consulté en tout temps par la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage. La personne stagiaire doit présenter sa planification **48 heures avant chaque activité d'enseignement et d'apprentissage** afin de recevoir de l'aide de la personne enseignante associée. Le modèle à l'annexe 3 donne les explications pour chacune des parties de l'activité, tel que vu au cours de laboratoire.

Le cahier de planification contient l'ensemble des activités réalisées pendant le stage, notamment: a) la conception des quatre activités d'enseignement et d'apprentissage et l'analyse réflexive de ces expériences (voir annexe 3a); b) la planification des demi-journées de prise en charge conjointement avec la personne enseignante associée; c) la consignation de la synthèse des discussions (événements significatifs) à la suite des deux rencontres formelles de supervision avec la personne enseignante associée (voir annexe 6).

c) Le rapport de stage

À partir de ses observations, des activités d'enseignement et d'apprentissage réalisées auprès des élèves, de l'analyse de son expérience de stage, la personne stagiaire rédige un **rapport d'environ cinq pages à remettre à la personne superviseure de stage** en s'appuyant sur quelques exemples concrets. Elle aura à :

- débiter son rapport par une introduction situant le contexte de son stage;
- identifier les apprentissages les plus significatifs (2 ou 3) réalisés en faisant des liens théorie/pratique en fonction de ses cours, puis de l'expérience vécue en stage;
- réfléchir sur l'évolution ou le développement de divers aspects de son identité professionnelle (ex. : valeurs, croyances, finalités, philosophie éducative, etc.);
- préciser quatre actions à privilégier pour le prochain stage;
- faire une conclusion qui résume ses réflexions concernant la pertinence de son choix de programme de formation en éducation.

Les objectifs personnels de stage, le cahier de planification, les analyses, les rétroactions, de même que les évaluations reçues en cours de stage sont des instruments pertinents à la rédaction de ce rapport.

Critères généraux d'évaluation des travaux

En plus de respecter les exigences précisées ci-dessus, les travaux seront évalués selon les critères suivants :

- qualité de la langue (voir annexe 7 pour les détails du barème en vigueur);
- pertinence du contenu;
- cohérence des idées;
- présentation soignée respectant les normes de présentation des travaux écrits (<https://uqo.ca/docs/9303>)

Une grille d'évaluation repère pour chaque travail sera mise à la disposition des personnes superviseuses et des personnes stagiaires dans le Moodle du stage I (BEP5033).

7. LA SYNTHÈSE DES TÂCHES DES MEMBRES DE LA TRIADE

Semaine (s)	La personne stagiaire (ST)	La personne enseignante associée (EA)	La personne superviseure de stage (SUP)
Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"> -Préparation de ses objectifs personnels de stage -Remise des objectifs personnels à l'EA et au SUP -Rencontre tripartite . présentation de ses objectifs . vérification des attentes réciproques 	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre tripartite : attentes réciproques -Lecture du guide de stage -Questions sur le stage -Préparation de l'accueil de la ST 	<ul style="list-style-type: none"> -Lecture des objectifs de la personne stagiaire et rétroactions -Rencontre tripartite : précisions sur le stage, guide de stage, attentes réciproques -Date de la visite d'observation
Pendant 1	<ul style="list-style-type: none"> -Observation, discussions, orientation, collaboration avec l'EA 	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontres informelles et discussions avec la ST -Une rencontre formelle de supervision 	
2	<ul style="list-style-type: none"> -Collaboration, participation et engagement progressif -Conception de deux activités d'enseignement et d'apprentissage avec l'aide de l'EA -Pilotage de ces activités -Prise en charge conjointe avec l'EA (quatre demi-journées) -Un événement significatif - Autoévaluation et discussion avec l'EA en vue de la visite d'observation. 	<ul style="list-style-type: none"> -Soutien à la planification des activités d'enseignement et d'apprentissage et à la prise en charge conjointe -Observations, rétroactions et discussions avec la ST -Une rencontre formelle de supervision - Pré-évaluation et discussion avec la ST en vue de la visite d'observation -Discussions avec le SUP (éval.formative) 	<ul style="list-style-type: none"> -Visite d'observation, vers la fin de la semaine si possible (30 min minimum) : . rétroactions, discussions et évaluation formative avec l'EA . vérification des premiers travaux de la ST (1 planification, 1 analyse, 1 événement significatif) et rétroactions -Date de l'évaluation finale
3	<ul style="list-style-type: none"> -Collaboration, participation -Conception de deux activités d'enseignement et d'apprentissage -Présentation des activités à l'EA -Prise en charge avec l'aide et en présence de l'EA (quatre demi-journées) -Pilotage des activités -Un événement significatif 	<ul style="list-style-type: none"> -Soutien à la planification des activités d'enseignement et d'apprentissage et à la prise en charge accompagnée -Observations, rétroactions et discussions avec la ST -Une rencontre formelle de supervision -Commentaires de l'EA (grille d'évaluation finale) 	
Après	<ul style="list-style-type: none"> -Préparation et rédaction du rapport de stage. -Remise du cahier de planification, des commentaires de la ST (grille d'évaluation finale) et du rapport de stage au SUP (max une semaine après le stage). - Participation à la rencontre d'évaluation finale et signature des documents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la rencontre d'évaluation finale avec le SUP et la ST (décision de la <u>note</u> pour la ST) et signature des documents. 	<ul style="list-style-type: none"> -Évaluation du cahier de planification et du rapport de stage de la ST -Commentaires du SUP (grille d'éval. finale) -Participation à la rencontre d'évaluation finale avec l'EA et la ST (décision de la <u>note</u> pour la ST) et signature des documents -Remise des travaux corrigés et des copies des évaluations à la ST

8. INFORMATIONS PRATIQUES 2020-2021

Département des sciences de l'éducation Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Direction : Alain Cadieux Bureau : C-0325 Téléphone : (819) 595-3900, poste 4415 Courriel : alain.cadieux@uqo.ca	
Module des sciences de l'éducation (Gatineau) Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Direction : Julie Bergeron Bureau : C-1324 Téléphone : (819) 595-3900, poste 4443 Courriel : julie.bergeron@uqo.ca	
Module des sciences de l'éducation (St-Jérôme) Sciences de l'éducation, UQO 5, rue Saint-Joseph Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0B7	Codirection : Christelle Robert-Mazaye Bureau : J-1216 Téléphone : (450) 530-7616, poste 4461 Courriel : christelle.robert-mazaye@uqo.ca	
Coordonnatrice/ coordonnateur de stage	Dominique Laflamme Bureau : C-1334 (Gatineau) Téléphone : (819) 595-3900, poste 4405 dominique.laflamme@uqo.ca	Alain Cyr Bureau : J1212 (St-Jérôme) Téléphone : (450) 530-7616, poste 4007 alain.cyr@uqo.ca
Responsables pédagogiques des stages	Ruth Phillion (Gatineau) bureau : C-1330 téléphone : (819) 595-3900 poste 2326 courriel : ruth.phillion@uqo.ca	Chantal Déry (St-Jérôme) bureau : J4104-B téléphone : (450) 530-7616 poste 4432 courriel : chantal.dery@uqo.ca
École Adresse	Nom de la direction Téléphone	
Personne enseignante associée Téléphone	Nom	
Personne superviseuse de stage Téléphone	Nom	

RÉFÉRENCES

- Boutet, M. et Pharand, J. (2008). *L'accompagnement concerté des stagiaires en enseignement*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Brookfield, S. (1995). *Becoming a Critical Reflective Teacher*. San-Francisco, CA : Jossey-Bass.
- Caron, J. (2003). *Apprivoiser les différences : Guide sur la différenciation des apprentissages et la gestion des cycles*. Montréal, QC : Les Éditions de la Chenelière.
- Caron, J. (2008). *Différencier au quotidien. Cadre d'expérimentation avec points de repère et outils-support*. Montréal, QC : Les Éditions de la Chenelière.
- Correa Molina, E. et Gervais, C. (2008). *Les stages en formation à l'enseignement*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- CPNCF (2011). *Entente intervenue entre d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) pour le compte des enseignantes et enseignants qu'elle représente*. Québec, QC : Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF).
- Désaulniers, M.-P. et Jutras, F. (2012). *L'éthique professionnelle en enseignement : fondements et pratiques*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Desbiens, J.F., Borges, C. et Spallanzani, C. (dir.). (2012). *J'ai mal à mon stage. Problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Donnay, J. et Charlier, E. (2008). *Apprendre par l'analyse des pratiques : initiation au compagnonnage réflexif* (2^e éd. Augmentée). Namur, Belgique : PUN.
- Forest, L. et Lamarre, A.-M. (2009). *Accompagner des stagiaires vers la maîtrise des compétences en enseignement*. Montréal, QC : Éditions de la Chenelière.
- Fortin, T. et Pharand, J. (2005). La communication à l'avant-scène. Dans N. Rousseau (dir.), *Se former pour mieux superviser* (p. 13-18). Montréal, QC : Guérin.
- Friend, M. et Cook, L. (2007). *Interactions : Collaboration skills for school professionals* (5^e éd.). New York, NY : Pearson Education.
- Gervais, C. et Desrosiers, P. (2005). *L'école, lieu de formation d'enseignants : questions et repères pour l'accompagnement de stagiaires*. Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Guillemette, F. et L'Hostie, M. (2011). *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Hoffman, R.R., Crandall, B. et Shadbolt, N. (1998). Use of the Critical Decision Method to Elicit Expert Knowledge: A Case Study in the Methodology of Cognitive Task Analysis. *Human Factors*, 40(2), 254-276.
- Korthagen, F.A.J. (2004). In Search of the Essence of a Good Teacher: Towards a More Holistic Approach in Teacher Education. *Teaching and Teacher Education*, 20, 77-97.
- Korthagen, F.A.J. et Kessels, J.P.A. (1999). Linking Theory and Practice: Changing the Pedagogy of Teacher Education. *Educational Researcher*, 28(4), 4-17.
- Lapointe, J.-R. et Guillemette, F. (2015). L'évaluation des stages par les acteurs de la formation pratique : modalités, supervision, évaluation et guide de stage, *Revue des sciences de l'éducation*, 41(2), 199-217.
- Leroux, M. (2010). *Étude des relations entre la résilience d'enseignantes et d'enseignants du primaire œuvrant en milieux défavorisés et la réflexion sur la pratique* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.
- Leroux, M. et Paré, M. (2016). *Mieux répondre aux besoins diversifiés de tous les élèves : des pistes pour différencier, adapter et modifier son enseignement*. Montréal, QC : Chenelière Éducation.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1994). *La formation à l'enseignement. Les stages*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (2001). *La formation à l'enseignement, les orientations, les compétences professionnelles*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec (2006). *Programme de formation de l'école québécoise. Éducation préscolaire. Enseignement primaire*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008). *Formation à la gestion d'un établissement d'enseignement : Les orientations et les compétences professionnelles*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Paquay L., Altet, M., Charlier, E. et Perrenoud, P. (dir.) (1996). *Former des enseignants professionnels. Quelles stratégies ? Quelles compétences ?* Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Perrenoud, P. (2001). *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*. Paris, France : ESF.
- Portelance, L. et Caron, J. (2017). Logique du stagiaire dans son rapport à l'évaluation. *Phronesis*, 6(4), 85-98. doi:10.7202/1043983ar

Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M., Beaulieu, P. et collaborateurs (2008). *Cadre de référence pour la formation des enseignants associés et des superviseurs universitaires*. Rapport de recherche présenté à la Table MÉLS-Universités. Québec.

Tourmen, C. (2015). L'évaluation des compétences professionnelles : apports croisés de la littérature en évaluation, en éducation et en psychologie du travail. *Mesure et évaluation en éducation*, 38(2), 111-144.

Tremblay, P. (2015). Le coenseignement : condition suffisante de différenciation pédagogique? *Formation et profession*, 23(3), 33-44.

Université du Québec en Outaouais (2012). *Régime des études de premier cycle*. Récupéré de <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf>

Université du Québec en Outaouais. (1998). *Politique institutionnelle des stages*. Récupéré de <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>

Vacher, Y. (2017). Évaluation, norme et accompagnement : effets d'un dispositif de développement de l'analyse réflexive des professeurs stagiaires en enseignement. *Phronesis*, 6(4), 114–130. doi:10.7202/1043985ar

Viola, S. (2016, mai). *L'accompagnement et la supervision pédagogique en tétrade pour faciliter les liens théorie-pratique en contexte de stage comme dispositif de recherche collaborative*. Communication présentée au Colloque 511 – La recherche collaborative : enjeux, avantages et limites, au 84^e congrès de l'ACFAS, Montréal.

Viola, S. et Dumais, C. (2013). Les entretiens métacognitifs en stage : une harmonie en trois temps, trois moments. *Vivre le primaire*, 26(3), 12-15.

Sites internet

Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP) : www.aqep.org

Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) : www.cse.gouv.qc.ca/

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) : <http://www.education.gouv.qc.ca/>